ABO-ERG ENVIRONNEMENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 40 000 €UROS

SIEGE SOCIAL

ZI DES PLAYES JEAN MONNET SUD, QUARTIER LA FARLEDE 243 AVENUE DE BRUXELLES, 83500 LA SEYNE SUR MER

440 245 314 RCS TOULON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Du procès-verbal de l'actionnaire unique du 30 juin 2026 de la société visée en rubrique, il résulte notamment ce qui suit :

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que la Réserve légale était dotée d'un montant représentant au moins 10% du capital social et que les comptes dudit exercice se soldent par un bénéfice de 326 403 €uros, décide sur la proposition du Président, d'affecter et de répartir ainsi qu'il suit ledit bénéfice, savoir :

- Distribution d'un dividende de 200 000 €uros,
- Le solde, soit la somme de 126 403 €uros en Report à nouveau.

L'actionnaire unique décide que ce dividende de 200 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2026.

POUR EXTRAIT
LE PRESIDENT



Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Devise d'édition €

Certifié conforme à l'original

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	90 175	78 158	12 017	20 950
Fonds commercial	122 090		122 090	86 210
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**212 265**	**78 158**	**134 107**	**107 160**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	42 567	35 479	7 088	10 208
Autres immobilisations corporelles	156 731	92 340	64 391	78 651
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	4 750		4 750	4 750
TOTAL immobilisations corporelles :	**204 049**	**127 819**	**76 229**	**93 609**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	253 425		253 425	307 352
Autres immobilisations financières	35 022		35 022	35 052
TOTAL immobilisations financières :	**288 446**		**288 446**	**342 404**
ACTIF IMMOBILISÉ	**704 760**	**205 977**	**498 782**	**543 172**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	4 200 546	45 609	4 154 937	3 754 532
Autres créances	513 701	41 761	471 940	478 561
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**4 714 247**	**87 370**	**4 626 877**	**4 233 093**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	49 950		49 950	49 950
Disponibilités	584 440		584 440	677 460
Charges constatées d'avance	35 922		35 922	62 932
TOTAL disponibilités et divers :	**670 311**		**670 311**	**790 342**
ACTIF CIRCULANT	**5 384 558**	**87 370**	**5 297 188**	**5 023 435**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 048		1 048	4 191
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**6 090 365**	**293 348**	**5 797 017**	**5 570 799**

© Sage

Bilan Passif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Devise d'édition €

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	40 000	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			1 943 605	1 795 509
Résultat de l'exercice			326 403	328 096
		TOTAL situation nette :	**2 314 008**	**2 167 605**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**2 314 008**	**2 167 605**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			22 646	59 175
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**22 646**	**59 175**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			62 131	247 558
Emprunts et dettes financières divers				
		TOTAL dettes financières :	**62 131**	**247 558**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 196 579	1 087 262
Dettes fiscales et sociales			2 020 344	1 892 639
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			155 678	105 475
		TOTAL dettes diverses :	**3 372 600**	**3 085 376**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			25 632	11 085
		DETTES	**3 460 364**	**3 344 018**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	5 797 017	5 570 799

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 966 569		7 966 569	7 329 830
Chiffres d'affaires nets	**7 966 569**		**7 966 569**	**7 329 830**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				61 903
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			97 606	241 522
Autres produits			3 148	15
PRODUITS D'EXPLOITATION			**8 067 324**	**7 633 269**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				12 138
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			4 186 843	3 838 236
TOTAL charges externes :			**4 186 843**	**3 850 373**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			113 046	116 181
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 341 309	2 203 691
Charges sociales			908 724	859 971
TOTAL charges de personnel :			**3 250 033**	**3 063 662**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			30 793	27 895
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			500	61 900
Dotations aux provisions pour risques et charges				31 840
TOTAL dotations d'exploitation :			**31 293**	**121 634**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			32 348	10 789
CHARGES D'EXPLOITATION			**7 613 562**	**7 162 640**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**453 761**	**470 629**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**453 761**	**470 629**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	18 304	37 985
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	18 304	**37 985**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 230	2 605
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 230	**2 605**
RÉSULTAT FINANCIER	**17 074**	**35 380**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**470 836**	**506 009**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 218
Produits exceptionnels sur opérations en capital		31 100
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		43 318
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 563
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		31 100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	41 761	
	41 761	**33 663**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(41 761)**	**9 656**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	58 043	77 446
Impôts sur les bénéfices	44 629	110 122
TOTAL DES PRODUITS	**8 085 628**	**7 714 572**
TOTAL DES CHARGES	**7 759 225**	**7 386 476**
BÉNÉFICE OU PERTE	**326 403**	**328 096**

© Sage

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Bureau d'étude environnement

Annexe

Exercice
du 01/01/2025 au 31/12/2025

Montants en K€

S O M M A I R E

SOMMAIRE 2

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 3

1.1 Evénements principaux de l'exercice 3

1.2 Principes, règles et méthodes comptables 3

1.3 Evénements postérieurs à la clôture 3

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables 3

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 4

2.1 Bilan actif 4

2.1.1 Tableau des immobilisations 4
2.1.2 Tableau des amortissements des immobilisations 5
2.1.3 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 6
2.1.4 Tableau des dépréciations 7
2.1.5 Valeurs mobilières de placement 7

2.2 Bilan passif 8

2.2.1 Capital 8
2.2.2 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 8
2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé 8
2.2.4 Provisions pour risques et charges 9

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 10

3.1 Montant du chiffre d'affaires en K€ 10

3.2 Ventilation de l'effectif moyen 10

3.3 Résultat exceptionnel 10

3.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€ 10

3.5 Tableau des opérations réalisées avec des parties liées 10

3.6 Honoraires de Commissariat aux Comptes 10

4. ENGAGEMENTS 11

4.1 Engagements de crédit-bail 11

4.2 Autres engagements hors-bilan 11

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE 11

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

➔ Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés conformément à la règlementation en vigueur résultant du Recueil des Normes Comptables françaises.

ABO-ERG ENVIRONNEMENT applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 déjà mis à jour par le Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de règlementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC n°2022 règlementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
  - Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
  - Les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements d'émissions d'emprunt.

L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

➔ Néant

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Désignation de l'entreprise [redacted] Néant ☐

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Augmentations : Acquisitions, apports, créations, virements de poste à poste	Augmentations : Réévaluations pendant l'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		DR	DS
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	[redacted]	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions : Sol propre	Droit Composants	I9	KJ		KK	KL
	Constructions : Sol d'autrui	Droit Composants	M8	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3	KS	[redacted]	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles : Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	[redacted]	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport *			KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et matériel informatique			LB	[redacted]	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK	[redacted]	LL	LM
		TOTAL III		LN	[redacted]	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			SG		SM	SI
	Autres participations			SU		SV	SW
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	[redacted]	IU	IV
		TOTAL IV		LQ	[redacted]	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	[redacted]	OH	OI

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Dépréciations : Début d'exercice	Dépréciations : Fin d'exercice	Valeur brute des plus-values latentes de fin d'exercice	Valeur comptable des immobilisations financières : Valeur d'expert financier de fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO	DO	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW [redacted]	LX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	JY	LZ
	Constructions : Sol propre		IQ		MA	MB	MC
	Constructions : Sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
	Constructions : Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK [redacted]	ML
	Autres immobilisations corporelles : Installations générales, agencements, aménagements divers		IU		MM	MN [redacted]	MO
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et matériel informatique, mobilier		IW		MS	MT [redacted]	MU
	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE [redacted]	NF
		TOTAL III	IY		NG	NH [redacted]	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OF	MT	OW
	Autres participations		JO		OX	OY	OZ
	Autres titres immobilisés		JI		2H	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		J2		2I	2J [redacted]	2G
		TOTAL IV	JJ		NJ	NK [redacted]	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			JJ		OK [redacted]	OL [redacted]	OM

Immobilisations incorporelles :

Elles ne font pas l'objet d'amortissement mais pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations corporelles :
Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Immobilisations financières :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.2 Tableau des amortissements des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.

Désignation de l'entreprise	ABO-ERG ENVIRONNEMENT							Néant ☐ *
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial	RF		RI		RE		RJ	
Autres immobilisations corporelles	PL	67 325	PF	10 833	PG		PH	78 158
TOTAL I	RK	67 325	RM	10 833	RN		RO	78 158
Terrains	PE		PJ		PK		PL	
Constructions – Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
Constructions – Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Constructions – Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	39 779	QA	5 701	QB	0	QC	35 478
Autres immobilisations corporelles – Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	50 893	QE	13 597	QF		QG	64 490
Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 107	QM	462	QN		QO	27 850
Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	107 860	QV	19 960	QW		QX	127 819
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ON	175 185	OP	30 793	OQ		OR	205 977

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménag. de constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Install. techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.3 *État des échéances des créances à la clôture de l'exercice*

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

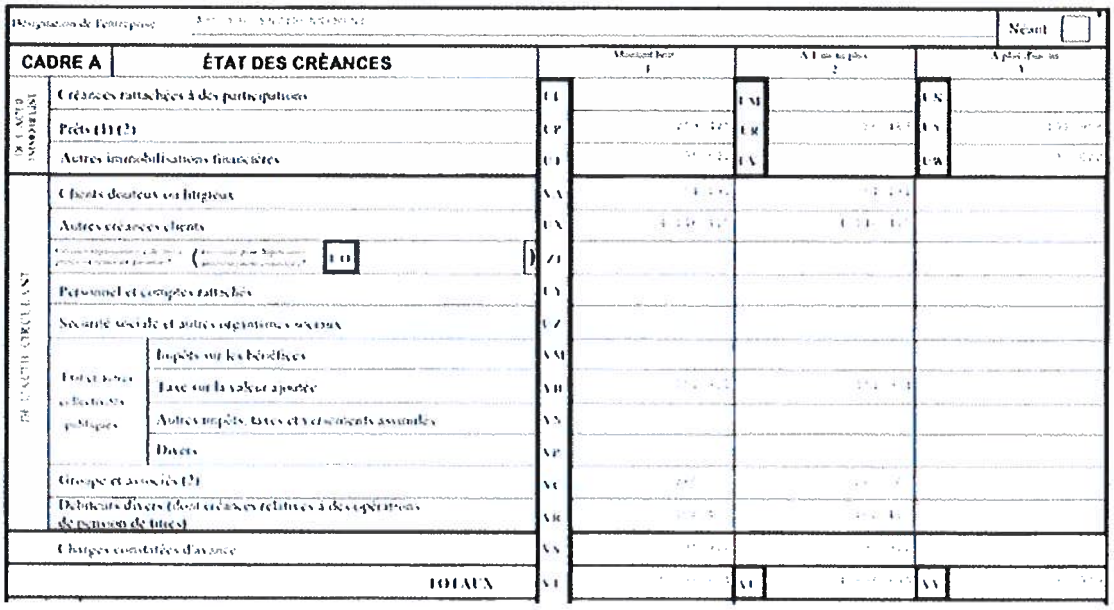

Désignation de l'entreprise							Néant ☐
CADRE A	**ÉTAT DES CRÉANCES**		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)		UP	[illegible]	UR	[illegible]	UY	[illegible]
	Autres immobilisations financières		UT	[illegible]	UV		UW	[illegible]
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	[illegible]		[illegible]		
	Autres créances clients		UX	[illegible]		[illegible]		
	[illegible]		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	[illegible]		[illegible]		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC	[illegible]		[illegible]		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	[illegible]		[illegible]		
	Charges constatées d'avance		VS	[illegible]		[illegible]		
	TOTAUX		VT	[illegible]	VU	[illegible]	VV	[illegible]

2.1.4 Tableau des dépréciations

Désignation de l'entreprise [illegible]								Néant ☐ *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 217 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	3J		TK		TL		TM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour briges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	[illegible]	4Y		4Z	[illegible]	5A	[illegible]
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O		5P		5Q		5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	[illegible]	TV		TW	[illegible]	TX	[illegible]
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations : incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations : corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations : titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations : titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations : autres immobilisations financières (1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	[illegible]	6U	[illegible]	6V	[illegible]	6W	[illegible]
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	[illegible]	6Z		7A	[illegible]
	TOTAL III	7B	[illegible]	TY	[illegible]	TZ	[illegible]	UA	[illegible]
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	[illegible]	UB	[illegible]	UC	[illegible]	UD	[illegible]
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	[illegible]	UF	[illegible]		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ	[illegible]	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du CGI								10	

Créances douteuses : la politique du groupe ABO consiste à provisionner les créances clients échues depuis plus de 90 jours.

2.1.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **4 000 actions** de **10 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en K€
Position début d'exercice	4.000	10	40
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position en fin d'exercice	4.000	10	40

2.2.2 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		[illegible]				
Autres emprunts obligataires (1)		[illegible]				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	[illegible]				
	à plus d'1 an à l'origine	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		[illegible]				
Fournisseurs et comptes rattachés		[illegible]	[illegible]	[illegible]		
Personnel et comptes rattachés		[illegible]	[illegible]	[illegible]		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		[illegible]	[illegible]	[illegible]		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	Taxe sur la valeur ajoutée	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	Obligations cautionnées	[illegible]				
	Autres impôts, taxes et assimilés	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		[illegible]				
Groupe et associés (2)		[illegible]				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		[illegible]	[illegible]	[illegible]		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		[illegible]				
Produits constatés d'avance		[illegible]	[illegible]	[illegible]		
TOTAUX		[illegible]	[illegible]	[illegible]		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	[illegible]		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	[illegible]	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	[illegible]	[illegible]	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Participation des salariés aux résultats	58,0
Taux d'imposition : 25 %	
Allègement de la dette future d'impôts en K€ :	14,5

2.2.4 *Provisions pour risques et charges*

	Montant au début de l'exercice	Constitutions par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour IDR	**59,2**				**36,5**		**22,6**
Total	**59,2**				**36,5**		**22,6**

Des provisions pour litiges, entrant dans le cadre de l'assurance RC ou décennale, sont constituées lorsque la responsabilité de la société est mise en cause et pour un montant plafonné à la franchise. Toutefois, lorsque la mise en cause pourrait éventuellement dépasser les montants pris en charge par l'assureur (caractère le plus souvent exceptionnel), une provision complémentaire est constituée et estimée de bonne foi (ces montants étant très difficiles à définir).
Il est à noter que les contrats d'assurance en géotechnique et en environnement constituent un problème majeur de la profession.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise une fois le taux plein acquis, s'élève à 217.067 € (charges sociales comprises).
Ce montant a été calculé en retenant un taux d'actualisation de 3,96 %, un départ en retraite une fois le taux plein acquis, un taux de progression des salaires de 2,2%, et l'utilisation des tables de mortalité INSEE 2019-2021.

Ce montant a été comptabilisé en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2025 pour 22.646 €.

La valorisation du fonds constitué par les versements effectués auprès de SMABTP Vie, augmentés des intérêts capitalisés au 31/12/2025 sont déduits de la provision globale brute, soit 194.421 €.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaires en K€

Prestations de services	**7.967**
Total	7.967

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	(N-1)
Cadres	41	(36)
Agents de maîtrise et techniciens	16	(15)
Total	**57**	**(51)**

3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre un déficit de 42 K€ correspondant à la provision pour dépréciation du Crédit Impôt Recherche de l'année 2025.

3.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	Dont : Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt		371,0	(41,8)
Impôt net de Crédit d'impôt	- au taux de droit commun	44,6	
Résultat après impôt		326,4	(41,8)

Méthode employée :
Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.5 Tableau des opérations réalisées avec des parties liées

Informations au titre des opérations réalisées avec les parties liées

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées en N (en k€)	Autres informations
ABO Group France	Société mère	567	
ABO-ERG Equipement	Société sœur	381	

3.6 Honoraires de Commissariat aux Comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, facturés au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 19.8 K€.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements de crédit-bail

Néant

4.2 Autres engagements hors-bilan

Engagements reçus	Montants
Garantie bancaire sur PGE	824,1 K€

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem



ABO-ERG Environnement

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

ABO-ERG Environnement

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société ABO-ERG Environnement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABO-ERG Environnement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 29 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
Xavier Senent

Xavier Senent

Signed by:
Corine Corantin

Corine Corantin

Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	90 175	78 158	12 017	20 950
Fonds commercial	122 090		122 090	86 210
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**212 265**	**78 158**	**134 107**	**107 160**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	42 567	35 479	7 088	10 208
Autres immobilisations corporelles	156 731	92 340	64 391	78 651
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	4 750		4 750	4 750
TOTAL immobilisations corporelles :	**204 049**	**127 819**	**76 229**	**93 609**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	253 425		253 425	307 352
Autres immobilisations financières	35 022		35 022	35 052
TOTAL immobilisations financières :	**288 446**		**288 446**	**342 404**
ACTIF IMMOBILISÉ	**704 760**	**205 977**	**498 782**	**543 172**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	4 200 546	45 609	4 154 937	3 754 532
Autres créances	513 701	41 761	471 940	478 561
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**4 714 247**	**87 370**	**4 626 877**	**4 233 093**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	49 950		49 950	49 950
Disponibilités	584 440		584 440	677 460
Charges constatées d'avance	35 922		35 922	62 932
TOTAL disponibilités et divers :	**670 311**		**670 311**	**790 342**
ACTIF CIRCULANT	**5 384 558**	**87 370**	**5 297 188**	**5 023 435**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 048		1 048	4 191
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**6 090 365**	**293 348**	**5 797 017**	**5 570 799**

Bilan Passif

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	40 000	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			1 943 605	1 795 509
Résultat de l'exercice			326 403	328 096
		TOTAL situation nette :	**2 314 008**	**2 167 605**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**2 314 008**	**2 167 605**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			22 646	59 175
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**22 646**	**59 175**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			62 131	247 558
Emprunts et dettes financières divers				
		TOTAL dettes financières :	**62 131**	**247 558**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 196 579	1 087 262
Dettes fiscales et sociales			2 020 344	1 892 639
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			155 678	105 475
		TOTAL dettes diverses :	**3 372 600**	**3 085 376**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			25 632	11 085
		DETTES	**3 460 364**	**3 344 018**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**5 797 017**	**5 570 799**

Compte de Résultat (Première Partie)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 966 569		7 966 569	7 329 830
Chiffres d'affaires nets	**7 966 569**		**7 966 569**	**7 329 830**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				61 903
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			97 606	241 522
Autres produits			3 148	15
PRODUITS D'EXPLOITATION			**8 067 324**	**7 633 269**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				12 138
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			4 186 843	3 838 236
TOTAL charges externes :			**4 186 843**	**3 850 373**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			113 046	116 181
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 341 309	2 203 691
Charges sociales			908 724	859 971
TOTAL charges de personnel :			**3 250 033**	**3 063 662**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			30 793	27 895
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			500	61 900
Dotations aux provisions pour risques et charges				31 840
TOTAL dotations d'exploitation :			**31 293**	**121 634**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			32 348	10 789
CHARGES D'EXPLOITATION			**7 613 562**	**7 162 640**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**453 761**	**470 629**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**453 761**	**470 629**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	18 304	37 985
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	18 304	**37 985**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 230	2 605
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 230	**2 605**
RÉSULTAT FINANCIER	**17 074**	**35 380**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**470 836**	**506 009**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 218
Produits exceptionnels sur opérations en capital		31 100
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		43 318
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 563
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		31 100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	41 761	
	41 761	**33 663**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(41 761)**	**9 656**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	58 043	77 446
Impôts sur les bénéfices	44 629	110 122
TOTAL DES PRODUITS	**8 085 628**	**7 714 572**
TOTAL DES CHARGES	**7 759 225**	**7 386 476**
BÉNÉFICE OU PERTE	**326 403**	**328 096**

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Bureau d'étude environnement

Annexe

Exercice
du 01/01/2025 au 31/12/2025

Montants en K€

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

➔ Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés conformément à la règlementation en vigueur résultant du Recueil des Normes Comptables françaises.

ABO-ERG ENVIRONNEMENT applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 déjà mis à jour par le Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de règlementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC n°2022 règlementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
  - Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
  - Les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements d'émissions d'emprunt.

L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

➔ Néant

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	174 485	KE		KF	37 780
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	39 987	KT		KU	2 580
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	127 117	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	29 614	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK	4 750	LL		LM	
	TOTAL III			LN	201 468	LO		LP	2 580
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	342 404	1U		1V	23 875
	TOTAL IV			LQ	342 404	LR		LS	23 875
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	718 357	ØH		ØJ	64 235

CADRE B — IMMOBILISATIONS				Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW 212 265	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 42 567	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 127 117	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 29 614	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE 4 750	NF
	TOTAL III		IY		NG	NH 204 049	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E 77 832	2F 288 446	2G
	TOTAL IV		I3		NJ 77 832	NK 288 446	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK 77 832	ØL 704 760	ØM

Immobilisations incorporelles :

Elles ne font pas l'objet d'amortissement mais pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations corporelles :
Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Immobilisations financières :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.2 Tableau des amortissements des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	67 325	PF	10 833	PG		PH	78 158
TOTAL I		RK	67 325	RM	10 833	RN		RO	78 158
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 779	QA	5 701	QB	0	QC	35 479
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	50 893	QE	13 597	QF		QG	64 490
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 187	QM	662	QN		QO	27 850
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	107 860	QV	19 960	QW		QX	127 819
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	175 185	ØP	30 793	ØQ		ØR	205 977

Types d'immobilisations	**Mode**	**Durée**
Agencements et aménag. de constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Install. techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.3 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	253 425	UR	56 467	US	196 958
	Autres immobilisations financières	UT	35 022	UV		UW	35 022
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	54 131		54 131		
	Autres créances clients	UX	4 146 415		4 146 415		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	151 301		151 301		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	260 000		260 000		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	102 400		102 400		
	Charges constatées d'avance	VS	35 922		35 922		
	TOTAUX	VT	5 038 614	VU	4 806 635	VV	231 979

2.1.4 Tableau des dépréciations

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	59 175	4Y		4Z	36 529	5A	22 646	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	59 175	TV		TW	36 529	TX	22 646	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	106 186	6U	500	6V	61 077	6W	45 609	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	41 761	6Z		7A	41 761	
	TOTAL III	7B	106 186	TY	42 261	TZ	61 077	UA	87 370	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	165 361	UB	42 261	UC	97 606	UD	110 016	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	500	UF	97 606			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	41 761	UK				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

Créances douteuses : la politique du groupe ABO consiste à provisionner les créances clients échues depuis plus de 90 jours.

2.1.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **4 000 actions** de **10 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en K€
Position début d'exercice	4.000	10	40
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position en fin d'exercice	4.000	10	40

2.2.2 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

CADRE B ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	62 131	62 131		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 196 579	1 196 579		
Personnel et comptes rattachés		8C	418 519	418 519		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	293 170	293 170		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	518 389	518 389		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	776 999	776 999		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 267	13 267		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	155 678	155 678		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	25 632	25 632		
TOTAUX		VY	3 460 364	VZ 3 460 364		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	185 426	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Participation des salariés aux résultats	58,0
Taux d'imposition : 25 %	
Allègement de la dette future d'impôts en K€ :	14,5

2.2.4 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitutions par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour IDR	**59,2**				**36,5**		**22,6**
Total	**59,2**				**36,5**		**22,6**

Des provisions pour litiges, entrant dans le cadre de l'assurance RC ou décennale, sont constituées lorsque la responsabilité de la société est mise en cause et pour un montant plafonné à la franchise. Toutefois, lorsque la mise en cause pourrait éventuellement dépasser les montants pris en charge par l'assureur (caractère le plus souvent exceptionnel), une provision complémentaire est constituée et estimée de bonne foi (ces montants étant très difficiles à définir).
Il est à noter que les contrats d'assurance en géotechnique et en environnement constituent un problème majeur de la profession.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise une fois le taux plein acquis, s'élève à 217.067 € (charges sociales comprises).
Ce montant a été calculé en retenant un taux d'actualisation de 3,96 %, un départ en retraite une fois le taux plein acquis, un taux de progression des salaires de 2,2%, et l'utilisation des tables de mortalité INSEE 2019-2021.

Ce montant a été comptabilisé en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2025 pour 22.646 €.

La valorisation du fonds constitué par les versements effectués auprès de SMABTP Vie, augmentés des intérêts capitalisés au 31/12/2025 sont déduits de la provision globale brute, soit 194.421 €.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaires en K€

Prestations de services	**7.967**
Total	7.967

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	(N-1)
Cadres	41	(36)
Agents de maîtrise et techniciens	16	(15)
Total	**57**	**(51)**

3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre un déficit de 42 K€ correspondant à la provision pour dépréciation du Crédit Impôt Recherche de l'année 2025.

3.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	**Dont : Résultat exceptionnel**
Résultat avant impôt		371,0	(41,8)
Impôt net de Crédit d'impôt	- au taux de droit commun	44,6	
Résultat après impôt		326,4	(41,8)

Méthode employée :
Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.5 Tableau des opérations réalisées avec des parties liées

Informations au titre des opérations réalisées avec les parties liées

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées en N (en k€)	Autres informations
ABO Group France	Société mère	567	
ABO-ERG Equipement	Société sœur	381	

3.6 Honoraires de Commissariat aux Comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, facturés au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 19.8 K€.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements de crédit-bail

Néant

4.2 Autres engagements hors-bilan

Engagements reçus	Montants
Garantie bancaire sur PGE	824,1 K€

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem